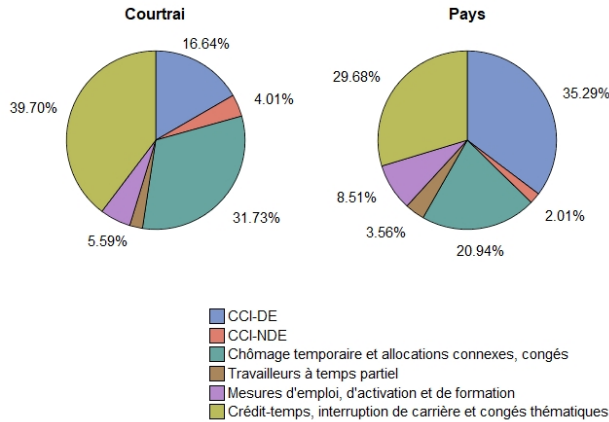


Entité: Courtrai



Directeur: Martine MAERTENS
 Nombre d'agents: 124
 Nombre en équivalents à temps plein: 112

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	407.286	5,5
Assurés contre le chômage (2)	227.544	6,0
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	218.542	6,4
Taux du chômage (4)	2,8	

Vision globale 2022	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	82.961	5,1
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.238	3,4
Dossiers litiges achevés	6.027	5,4
Contrôles achevés	2.377	5,0
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.710	5,2
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	12	0,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	291,3	4,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	218,3	3,8
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	6,9	1,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	3,3	3,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	6.332	2,7
		Après études	371	1,7
		Travailleurs à temps partiel volontaire	410	2,3
		Chômage avec complément d'entreprise	496	5,1
		Allocation de sauvegarde	76	3,5
		CCI-DE, travailleurs d'arts	5	0,4
		Hommes	4.301	2,6
		Femmes	3.389	2,6
		Chefs de ménage	1.526	1,9
		Isolés	1.974	2,4
		Cohabitants	4.190	3,2
		Total	7.690	2,6
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	99	3,9
		Chômage avec complément d'entreprise	1.709	12,7
		Chômeurs âgés	17	6,5
		CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	27	7,4
	Total		1.853	11,1
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		14.113	8,5
		Parents d'accueil	55	6,7
		Période non rémunérée dans l'enseignement	137	4,9
		Vacances jeunes	315	10,7
		Vacances senior	28	10,9
		Congés: soins d'accueil	14	9,1
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		1.061	3,7
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	1	1,6
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	14	3,4
		Total	1.076	3,7
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	0	0,0
		SINE	835	11,1
	Mesures pour travailleurs		327	10,9
	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.174	5,6
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	103	1,3
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	143	12,7
Dispenses d'IDE particulières Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités ALE ou APS		88	7,8
		Interruption de carrière		
		Avec allocations	1.422	3,8
	Crédit-temps	Sans allocations	16	1,9
		Total	1.439	3,8
		Avec allocations	7.836	8,8
	Congés thématiques	Sans allocations	393	6,7
		Total	8.229	8,7
		Avec allocations	8.314	7,7
	Assistance médicale	Sans allocations	360	6,9
		Total	1.780	8,6

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Aidants proches	17	6,2
		Congé parental	6.844	7,5
		Congé pour soins palliatifs	33	9,9
		Total	8.674	7,7
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.114	1,4
	Autres attestations		4.242	4,6
	Total		5.356	3,2

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).